



Bidasoa - Txingudi

**1<sup>er</sup> CONCOURS D'ART NUMÉRIQUE  
"DESSINE LA BIDASSOA"  
BIDASOA-TXINGUDI - 2022**

Le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi convoque le premier concours d'art numérique « Dessine la Bidassoa » 2022 qui sera organisé conformément aux règles suivantes :

**RÈGLEMENT**

**PARTICIPANTS :**

1.- Pourront participer au CONCOURS tous les artistes amateurs qui le désirent, âgés de moins de 30 ans inclus, et sans aucune limitation de lieu de résidence ou de nationalité.

**CONDITIONS TECHNIQUES :**

2.- Chaque participant au concours devra présenter UNE SEULE ŒUVRE, en utilisant des techniques d'art numérique. Les œuvres devront être envoyées par courrier électronique sans signature de l'auteur.

3.- L'objet du courriel devra mentionner le nom du concours « DESSINE LA BIDASSOA » et dans la description du courriel devra être précisé le titre de l'œuvre présentée, le nom et le prénom de l'auteur, la photocopie de la Carte d'Identité, le lieu ou le concept représenté par l'œuvre, l'adresse de son domicile, le courrier électronique et le numéro de téléphone pour les contacter.

4.- Les œuvres devront être remises en format haute résolution pour une impression de qualité moyennant lien de téléchargement, avec une version en fichier joint au courriel en format JPG basse résolution pour les transférer aux membres du jury et leur correcte visualisation.

**CRITÈRES DE RÉALISATION DE L'ŒUVRE :**

5.- Les œuvres présentées au concours auront comme référence OBLIGATOIRE les paysages singuliers du territoire transfrontalier de Bidasoa-Txingudi. Il s'agira de représenter les lieux les plus emblématiques dans un environnement naturel qui identifient notre territoire et dans les limites municipales des villes d'Irun, Hondarribia et Hendaye.

**PRIX :**

6.- Un seul **PRIX** sera attribué à l'œuvre gagnante du concours désignée par le jury, dont le montant sera de 500 (cinq-cents) euros, qui seront versés par le biais de l'Agence de Développement de la Bidassoa (Bidasoa activa) une fois les retenues fiscales obligatoires effectuées, en vertu de la Convention de Collaboration actuellement en vigueur.

**REMISE DES ŒUVRES :**

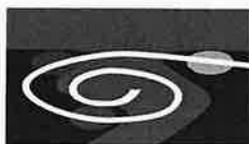
7.- Les œuvres devront être envoyées avant le mercredi 31 août 2022 inclus, après la publication de ce règlement dans le Bulletin Officiel de Gipuzkoa, au courrier électronique du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi [consorcio@bidassoa-activa.com](mailto:consorcio@bidassoa-activa.com) avec accusé de réception.

**JURY :**

8.- Le jury sera composé de 3 membres, un pour chaque commune faisant partie du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi (Irun, Hondarribia, Hendaye) ; exercera en tant que secrétaire, avec voix mais sans vote, 1 membre de l'équipe technique du Consorcio.

Ce jury sélectionnera 32 œuvres au maximum pour une exposition qui aura lieu pendant la saison d'automne de l'année 2022 au Centre d'Interprétation de la Bidassoa si la situation le permet et seront publiées dans le site officiel [www.irunhondarribiahendaye.com](http://www.irunhondarribiahendaye.com) du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi. Parmi ces 32 œuvres, le jury choisira un grand gagnant qui recevra le PRIX de la part des représentants des trois villes du Consorcio.

Les dates et les lieux sont cependant susceptibles d'être modifiés.



Bidasoa - Txingudi

#### UTILISATION DES ŒUVRES :

9.- Les œuvres exposées seront intégrées dans la banque d'images du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, de l'Agence de Développement de la Bidasoa (Bidasoa Activa), des offices de tourisme Hondarribia Irun Turismoa et Hendaye Tourisme, et des mairies d'Irun, de Hondarribia et d'Hendaye. Les artistes autorisent à ces organismes la diffusion et l'utilisation de plein droit de ces images.

#### PROPRIÉTÉ DE L'ŒUVRE GAGNANTE :

10.- L'œuvre du vainqueur deviendra la propriété du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi qui pourra l'utiliser à son gré et à tous les effets opportuns en citant les auteur(e)s à chaque fois.

#### IMPRESSION DES ŒUVRES :

11.- Le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi prendra en charge les travaux d'impression et de programmation qu'il jugera opportun pour son exposition et sa visualisation.

#### ACCEPTATION :

12.- La participation au présent concours implique la pleine acceptation de ce Règlement et la conformité avec les décisions prises par le jury, ainsi que la renonciation à toute réclamation, le Président du Consorcio ayant la compétence pour résoudre toute situation non prévue.

#### PUBLICATION :

13.- Le présent Règlement fera l'objet d'affichage public dans le Bulletin officiel de Gipuzkoa, dans le site Internet du Consorcio [www.irunhondarribiahendaye.com](http://www.irunhondarribiahendaye.com) et dans le panneau d'affichage qui se trouve au siège du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi, depuis la date de son approbation jusqu'à la fin du délai signalé pour la présentation des œuvres.

14.- De même, l'information sera diffusée via les médias locaux présents dans le territoire de Bidasoa-Txingudi et par le biais des associations, les mairies ou d'autres organismes d'intérêt des 3 villes qui forment le Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi (Irun, Hondarribia et Hendaye).

#### AUTRES :

15.- Toute œuvre qui ne répondra pas aux conditions prévues dans le règlement du concours sera écartée.

16.- Les données à caractère personnel seront recueillies dans l'exercice des objectifs du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi pour la réalisation de manifestations culturelles communes. Elles seront enregistrées dans le Système d'Information de ce Consorcio et ne seront cédées à des tiers que dans les conditions prévues dans la législation concernant la protection des données personnelles.

Les personnes intéressées pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, de restriction et d'opposition par le biais du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi avec son Siège Numérique [www.irunhondarribiahendaye.com](http://www.irunhondarribiahendaye.com). Elles pourront également présenter une réclamation auprès de Mme La Déléguée de Protection des Données du Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi para e-mail à [ResponsableLOPD@bidasoa-activa.com](mailto:ResponsableLOPD@bidasoa-activa.com) ou auprès de l'Agence Basque de Protection des Données [www.avpd.euskadi.eus](http://www.avpd.euskadi.eus).

#### INFORMATION :

**Organisateur du concours :** Consorcio Transfrontalier Bidasoa-Txingudi - Palais Ducoureau, rue d'Hendaye n° 8, Irun - Tél : 00.34.943.50.96.00 - Courriel : [consorcio@bidasoa-activa.com](mailto:consorcio@bidasoa-activa.com)

A Irun, 8 avril 2022.

LE PRÉSIDENT, M. José Antonio SANTANO CLAVERO

